

Gestion Intégrée de la Zone côtière Baie du Mont-Saint-Michel

Analyse phase 1

Une perception de terrien affirmée des acteurs de la Baie

La démarche de GIZC en baie du Mont-Saint-Michel s'appuie sur la rencontre des acteurs locaux. L'analyse croisée des attentes « citoyennes » et « institutionnelles » issues de la démarche participative et des rencontres bilatérales, a permis d'identifier 8 enjeux transversaux à l'échelle de la Baie :

- La préservation des paysages et l'intégration du développement urbain
- L'accueil des nouveaux arrivants
- Le rôle de l'agriculture comme pilier de l'identité du territoire
- Le développement d'un « tourisme vert » pour l'arrière-pays
- La pérennisation et la mise en valeur des produits de terroir spécifiques à la Baie
- La protection de la ressource en eau
- Le développement de la pêche à pied
- La cohabitation des usages sur la baie maritime.

Afin d'appréhender le territoire de la Baie dans sa globalité, il a été choisi d'examiner ces 8 enjeux au regard de 3 problématiques communes à la Baie terrestre et maritime :

- La compétition pour l'utilisation de l'espace
- Les discordances liées à l'application de la réglementation et l'intégration des processus de gestion
- La non appropriation par les acteurs locaux des richesses patrimoniales de la Baie.

Il apparaît que ces enjeux intègrent clairement les composantes du développement durable (dimensions environnementale, économique et sociale) et qu'ils confortent les premiers éléments de constats mentionnés dans la réponse de l'Association Interdépartementale à l'appel à projets de la DATAR.

Les premiers éléments d'analyse démontrent également qu'il n'y a pas, à ce stade de la démarche, de **conflit majeur existant ou latent** identifiés sur la **Baie terrestre**. Outre des divergences d'appréciation ponctuelles sur des projets ou des démarches, pour lesquelles la création de liens et d'échanges entre les acteurs permettra d'avancer, il est à noter qu'il n'y a pas, contrairement au domaine public maritime, de conflits identifiés et explicités par les acteurs rencontrés.

Les limites de l'exercice

A ce stade d'avancement de la démarche, l'analyse se base uniquement sur les rencontres des acteurs qui ont été faites et donc non exhaustives, et sur des réunions publiques pour lesquelles la participation est un biais à prendre en compte.

Néanmoins, les attentes des acteurs, en réponse aux 3 problématiques, tendent vers les objectifs suivants :

- Encourager des comportements cohérents et des bonnes pratiques
- Tendre vers une Baie, territoire acceptable socialement
- Favoriser le développement d'un éco-tourisme.

L'analyse présentée ci-après est une première approche permettant de définir les tendances qui résultent de la démarche participative avec les habitants de la Baie et des rencontres bilatérales. Ces dernières ne sont à ce stade de la démarche qu'une première prise de contact qu'il sera nécessaire d'approfondir à partir des enjeux identifiés.

Il paraît incontournable dans un premier temps de s'attacher à analyser les enjeux généraux propres à la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée : la perception du territoire par les acteurs, la gouvernance et la connaissance.

1. L'échelle de territoire « Baie du Mont-Saint-Michel »

a. Le territoire de la Baie pour la GIZC

Dans le cadre de l'appel à candidature GIZC, le territoire expérimental retenu par l'Association interdépartementale intégrait la Baie maritime, la frange littorale et l'arrière-pays (à l'échelle des 5 bassins versants), et ce, pour prendre en compte l'interdépendance de ces 3 espaces contigus et étroitement imbriqués sur le plan fonctionnel.

b. Le territoire perçu par les acteurs

Cette délimitation à l'échelle de la grande Baie n'a pas fait l'objet de critique et de débat à proprement parlé lors des réunions publiques et des réunions bilatérales et n'a pas été remise en cause. Il importe cependant de noter que cette notion de limite du territoire est très « floue » pour les acteurs. Les critères utilisés diffèrent les uns des autres : co-visibilité par rapport au Mont, paysages spécifiques à la Baie ... Par contre, il est attesté que malgré quelques divergences (à la marge), les acteurs se sentent « appartenir » à un même territoire de Cancale à Granville.

L'interface terre-mer est très peu évoquée exceptés par les professionnels de la conchyliculture (lien avec la qualité de l'eau des bassins versants) et les chasseurs (complémentarité des zones humides sur l'estran et les marais périphériques pour l'attractivité des populations d'oiseaux hivernants et de passage).

Sur le plan spatial par contre, les acteurs, dans leur grande majorité, évoque l'éco-complexe - communes littorales et estran - comme l'espace où s'entremêlent les grands enjeux de la Baie à savoir le développement touristique, l'urbanisation, la conchyliculture, les activités de pêche et récréatives...

2. Les modes de gouvernance en Baie

a. La complexité du territoire

Le développement sectoriel des activités en Baie a entraîné indépendamment des mesures de protection, une mosaïque d'initiatives de gestion et de planification répondant à des objectifs variés souvent très spécialisés (ex : schéma de structure pour la conchyliculture, SCOT, SAGE, Natura 2000 ...) impliquant différents acteurs, différents usages à des échelles d'appréhension du territoire différentes.

Il n'y a pas sur la Baie un outil de gestion global pour une gestion commune et partagée du territoire.

Ces multiples démarches sont souvent mal comprises car complexes et non appropriées, leur finalité et leur efficacité mal appréciées. Le choix des décideurs et le devenir de leur territoire semblent leur échapper.

b. Territoire et gouvernance

Se pose alors la question pour eux de la bonne échelle de gouvernance et du partage de compétence, qui décide, pour qui et à quelle échelle de territoire ? Si la commune semble l'échelle pertinente pour le développement des services à la personne, elle est « dépassée » pour les choix économiques (implantation des ZA par exemple ou la gestion des déchets) comme le sont aussi les structures intercommunales). A contrario, l'échelle du Pays paraît trop large pour apporter des réponses adéquates au développement de la Baie (il y a de surcroît deux Pays sur la Baie). De plus, l'échelle d'intervention n'est pas toujours en adéquation avec les compétences de la collectivité concernée.

De façon récurrente il est rappelé la nécessaire implication des locaux aux choix de développement de leur territoire. Ils veulent participer à la définition des enjeux, aux choix des actions à mener, être force de proposition et participer au suivi des démarches entreprises. La question pour eux est moins de savoir qui décide (commune, communauté de communes, Pays) mais de s'assurer que cette décision prend en compte les réalités de terrain (leurs attentes et le contexte territorial).

La question de la représentativité des locaux dans les associations, aux groupes de travail et aux réunions publique est posée. Il est constaté que les mêmes personnes se retrouvent dans les différents processus reproduisant ainsi toujours les mêmes modes de pensée, de développement et d'actions. Ce mode de fonctionnement est préjudiciable à la créativité et à l'innovation pour la recherche de nouvelles réponses aux problèmes rencontrés.

Par ailleurs, les représentants d'associations sont souvent perçus comme des opposants catégoriques et systématiques à toutes nouvelles actions confortant ainsi le statut quo, alors que la préservation et la mise en valeur des patrimoines de la Baie passent par l'application d'un nouveau mode de gestion conservatoire en perpétuel évolution et remise en question.

3. La mobilisation des connaissances et des compétences

a. L'information, ciment du partenariat local

Les acteurs locaux attendent des collectivités et des services de l'Etat la mise en place de nouveaux outils de communication pour être mieux informés des décisions prises (démarche ascendante pour le choix de développement pour et avec les locaux et démarche descendante pour être informé au plus près et au plus vite des orientations retenues).

Ils attendent aussi des décideurs qu'ils engagent rapidement des actions de sensibilisation pour les visiteurs et habitants afin qu'ils prennent conscience de la qualité environnementale de la Baie mais aussi de sa fragilité et ainsi encourager en partenariat des actions de préservation durable des richesses patrimoniales qui fondent leur identité. Le développement d'un « tourisme responsable », respectueux de l'environnement et des locaux est souvent évoqué.

b. Le nécessaire appui technique pour la réussite des projets

De fortes attentes concernent aussi l'accompagnement des professionnels et des collectivités pour les aider à concrétiser les projets. Le manque d'appui en ingénierie au montage de projet est un facteur limitant dans le développement partagé du territoire (ex : conseil en architecture auprès des collectivités, des professionnels, des nouveaux arrivants, pour restaurer traditionnellement les vieilles bâtisses typiques à la baie).

Par méconnaissance et non par souci de « mal faire », les porteurs de projet peuvent parfois être amenés à réaliser des aménagements non conformes à l'esprit des lieux.

c. L'évaluation et le suivi

Les acteurs ont conscience de la nécessité de mettre en place les moyens nécessaires au suivi et à l'évaluation des projets publics. Ils souhaitent par ailleurs être impliqués à ces démarches.

Sans être exhaustif à ce stade de nos réflexions, l'analyse des entretiens et la synthèse des forums attestent des problématiques suivantes :

4. Un espace à vocations multiples

...sur la Baie terrestre...

a. La pression foncière

Cette problématique s'exprime sur le territoire par une pression foncière exacerbée. Celle-ci peut avoir des origines différentes selon les secteurs géographiques de la Baie : sur le Pays de Saint-Malo, filière légumière en crise et territoire qui ignore son agriculture, et autour des villes pôles, forte pression immobilière et mitage. Cette **consommation d'espace**, consécutif à l'étalement urbain et au développement des infrastructures, se fait au détriment de la pérennisation de l'**activité agricole**.

b. L'avenir de l'agriculture

L'agriculture est identifiée comme le pilier de l'identité du territoire (inscription dans le paysage d'unités spécifiques telles que le bocage, le marais noir... et dans le contexte social).

Son avenir suscite de nombreuses interrogations : la pérennisation des petites exploitations, la place de l'agriculture dans la gestion de l'espace, le maintien des jeunes sur les exploitations, la reconversion ou diversification à accompagner...

c. Préservation et développement économique

L'attrait de la Baie en matière d'urbanisation, bien que déséquilibré à l'échelle du territoire, induit des difficultés pour les **salariés** (prix des locations et d'acquisition), pour les **employeurs** (distance au lieu de travail), pour les **retraités** (exigences de services de ces habitants venant des grandes villes) et les **jeunes** plus généralement, qui ne peuvent plus maintenir leur domicile sur leur commune d'origine (primo-accédants).

Outre la question de l'organisation du développement du territoire, cette compétition pour l'utilisation de l'espace, se traduit également par la difficulté pour les acteurs de trouver un équilibre entre préservation des milieux et développement économique (agriculture, tourisme). Ces milieux de qualité sont par ailleurs le support de ces activités et d'habitats et d'espèces, qui contribuent à la richesse de la Baie et à l'image du territoire.

Le **développement des activités** sur le territoire de la Baie doit se faire dans le respect de l'**environnement** tout en maintenant l'**emploi généré** par ces activités. Les acteurs de la Baie ne sont pas tous aujourd'hui responsables de leurs impacts et n'ont pas toujours un comportement exemplaire dans un milieu remarquable. La prise de conscience de la responsabilité, de l'intérêt collectif et de l'éco-citoyenneté est donc à favoriser.

d. L'impact de l'urbanisation sur les paysages

Les habitants de la Baie expriment par ailleurs leur souhait d'intégrer les nouvelles habitations en recherchant une harmonisation (faïtage, couleurs, implantation...), et de densifier en respectant la qualité architecturale et environnementale. Ils privilégient le renforcement des secteurs bâtis existants : bourgs et hameaux.

e. Les nouvelles demandes sociales

Bien que cette problématique se pose différemment selon les secteurs de la Baie, l'attractivité du territoire induit l'arrivée de **nouveaux habitants**. Les **locaux** s'interrogent sur les types de résidents à accueillir sur la Baie (secondaires ou principaux) et sur leur intégration dans le tissu social local, afin qu'ils deviennent de réels acteurs du territoire. Par ailleurs, l'évolution de la population (vieillesse et nouveaux arrivants) amène à s'interroger sur les commerces et services de proximité, la mutualisation des investissements pour éviter les équipements dans chaque petite commune...

Quelle est la capacité pour les communes de la Baie à répondre à la demande, à la pression des **promoteurs** et comment anticiper cet afflux, notamment par rapport aux infrastructures (assainissement...) ?

Le développement des nouvelles activités de plein air (quads, 4x4, parapente...) conduisent à la dégradation des milieux et au dérangement des **espèces** et des **locaux**.

f. Le développement touristique pour tous

Les acteurs expriment fortement leur volonté de promouvoir l'**activité touristique** en Baie en développant les activités sur l'arrière-pays pour « accrocher » le **touriste**, tout en prenant en compte les usages et les attentes des **locaux**.

Ce développement touristique doit être raisonné et prendre en compte le milieu support qui fait l'attrait touristique de la Baie.

L'activité touristique souffre aujourd'hui de capacités d'accueil insuffisantes toute l'année : logement, restauration..., mais aussi de dessertes inadaptées (liaisons et des transports).

De plus, les **professionnels** (conchyliculteurs, agriculteurs...) de la Baie souhaitent pouvoir continuer à travailler sans être perçus comme des nuisances par les **touristes**.

Enfin, les habitants de la Baie insistent pour que les conséquences du développement touristique soient anticipées. Le tourisme génère en effet des infrastructures lourdes pour l'accueil, collectage des déchets en haute saison, aires de stationnement et sanitaires, à la charge des **contribuables**, ce qui n'est pas acceptable ni pour les habitants ni pour les collectivités de la Baie.

Bretons et normands ne travaillent pas suffisamment en commun pour mettre en valeur la Baie afin de favoriser des retombées économiques sur l'ensemble du territoire.

g. La nécessaire cohabitation des pratiques et des acteurs

Le type d'utilisation de l'espace par une catégorie d'acteurs peut se faire au détriment d'intérêt d'autres acteurs. Ainsi, par exemple, les pratiques culturelles d'**agriculteurs** peuvent s'avérer incompatibles avec l'accueil de l'**avifaune** (zones humides périphériques et polders), ou non favorables à l'activité de **chasse**, ou ayant un fort impact dans le **paysage**. L'**élevage équin** de son côté et les activités de promenade sont un autre exemple de la nécessité de coordonner les activités sur le territoire et les autres usagers : sécurité sur les chemins, parcellaire, infrastructures...

...en Baie maritime...

Les études scientifiques ont montré à quel point l'estran joue un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'écosystème de la baie du Mont-Saint-Michel : zone de nurserie, de gagnage pour les oiseaux, apports de nutriments pour la baie maritime ...

Mais l'espace maritime (estran, milieu marin incluant Chausey) est aussi un espace très convoité par de nombreux acteurs aux intérêts divergents parfois contradictoires (professionnels de la conchyliculture, pêcheurs, touristes ou visiteurs, plaisanciers, activités sportives en mer, éleveurs d'agneaux de pré-salé ...).

La compétition entre activités pour l'utilisation d'une même ressource sur l'estran (espace et ressource trophique) est source de divergences voire de conflits entre utilisateurs de cet espace.

h. Les activités professionnelles sur la Baie maritime

Un conflit oppose les **conchyliculteurs** et les **pêcheurs à la seiche**. Pratiquée traditionnellement en Baie lorsque les femelles viennent pondre et mourir près de la côte, la pêche à la seiche s'exerce sur les zones exploitées par les **mytiliculteurs** qui y ont implanté des bouchots, et plus au large par les **ostréiculteurs** qui cultivent l'huître plate sur des concessions en eau profonde. Cette pêche, dérogatoire, est pratiquée au chalut. Même s'ils reconnaissent comme légitime l'activité des pêcheurs, les mytiliculteurs se plaignent de l'arrachage des pieux et les conchyliculteurs regrettent les dégâts importants occasionnés sur leur gisement d'huîtres plates.

Sans remettre en cause l'intérêt économique de la **mytiliculture** développée sur la Baie, de récurrentes critiques ont été portées à l'égard des **concessionnaires** pour leur mauvaise gestion (voire la non gestion) des déchets issus de leur activité (plastique sur le DPM, dépôts anarchiques des sous produits coquilliers ...). Outre l'impact environnemental et paysager de ces déchets, il est rappelé que cette « pollution » porte aussi atteinte à l'image de marque de ces produits identitaires de la Baie. De plus il est fait mention de nuisances sonores occasionnées par les canons pour les **locaux** et leur impact sur les populations d'**oiseaux** en Baie.

La recherche d'une meilleure qualité des produits de la conchyliculture ont amené les professionnels concernés avec l'**Etat** et les **collectivités** à engager la restructuration conchylicole vers l'est de la Baie. Mais le cadastre conchylicole ainsi défini n'est pas toujours respecté, générant des désaccords entre les professionnels et les services instructeurs, et entre professionnels eux-mêmes. Ces querelles sont exacerbées par les divergences de points de vue des professionnels quant à la mise en œuvre de l'AOC et de son fondement.

Il est fait mention d'une réelle compétition pour l'utilisation de la ressource trophique en Baie entre la production de **moules**, d'**huîtres**, le développement de la **Crépidule** ce qui expliquerait la baisse quantitative et qualitative de la production de pêche en Baie (professionnelle et amateur).

L'exploitation des **pêcheries fixes** est remise en cause par certains car elle engendre une mortalité importante de juvéniles et donc une dégradation du stock pour la **pêche**.

i. Les activités récréatives sur l'estran

La **pêche à pied**, activité traditionnelle est devenue presque exclusivement une pêche récréative. La Baie compte moins de 10 pêcheurs professionnels. Les cohortes de pêcheurs « non sensibilisés, non informés, non responsabilisés, non contrôlés » entraînent selon certains une dégradation des stocks de pêche. La compétition pour l'utilisation de l'espace se traduit aussi par des conflits entre **pêcheurs de loisirs** et **pêcheurs professionnels**.

L'élevage d'**agneaux de pré salé** n'est pas toujours compatible avec le maintien en bon état de conservation des herbues (sous pâturage sur certains secteurs, surpâturage sur d'autres). De nombreuses questions se posent ainsi de l'impact de cette activité sur le développement de la **conchyliculture** et plus généralement sur la qualité de l'eau en Baie (impact sur la ressource halieutique ...). Par ailleurs, ponctuellement, du fait de l'implantation de certaines bergeries à proximité de hameau, il est fait état des nuisances engendrées par cette activité à l'égard des **riverains** (ex : passage du troupeau devant le restaurant à Ardevon).

Il est attesté une pollution en Baie due, entre autres, à l'**activité agricole** sur les bassins versants qui génère le développement d'algues vertes en milieu marin et l'évolution du chiendent maritime préjudiciable à l'activité de la **chasse**.

Il est regretté également le développement non coordonné et non contrôlé des activités de loisirs en mer (Jet ski, 4x4, quads) avec leur corollaire de nuisances et de perturbations pour les **locaux** (bruit, dégradation des milieux), les **conchyliculteurs** et **pêcheurs** (problème de sécurité, dégradation des milieux exploités ...), les **chasseurs** (dérangement) ...

5. Les discordances liées à l'application de la réglementation et l'intégration des processus de gestion

...sur la Baie terrestre...

a. La non appropriation de la réglementation

Le cumul complexe de zonages et de règles en baie du Mont-Saint-Michel induit chez les acteurs une « frustration ». Celle-ci s'explique par la complexité de cette réglementation qui est peu relayée au niveau local de manière à être accessible pour le **grand public**. Outre ce manque d'informations et de sensibilisation, les acteurs expriment le souhait que cette réglementation soit réellement appliquée et qu'elle fasse l'objet de contrôles, avant de créer de nouvelles mesures.

b. La non coordination de la réglementation et des processus de gestion

Concernant plus précisément l'application de la réglementation, des différences d'interprétation de la réglementation des services de l'Etat apparaissent nettement, soit sur un même sujet entre les différents services, ou entre les services de compétences identiques de chaque côté du Couesnon. La vision unique de l'**Etat** est ainsi attendue par exemple sur l'interprétation de la loi littoral, les décrets relatifs à la pêche de loisirs...

Les **habitants** de la Baie regrettent aussi les incohérences de l'application de la loi « Littoral » avec le développement de l'urbanisation des communes et des pratiques. De plus, ils mentionnent que la disparition de l'**agriculture** sur le littoral est accélérée du fait de la mise aux normes difficiles liée à la loi littoral, plus particulièrement pour les bergeries.

Les **agriculteurs** indiquent également les contradictions permanentes entre les outils mis en place sur le territoire (SAGE...), les décisions européennes et leurs pratiques. Par ailleurs, de nombreuses interrogations se sont faites jour sur la cohérence des outils et l'intégration des processus de gestion. L'enjeu à ce niveau est d'intégrer dans les documents de planification (SCoT, PLU...) les mesures préconisées par les outils de gestion (SAGE pour les zones humides et le bocage, plans de gestion...).

...en Baie maritime...

Les réglementations des usages et des espaces sur l'estran couvrent un champ d'application très large avec de nombreux recouvrements entre usages (ou pratiques) et espaces (police de sites, chasse, pêche, conchyliculture, stationnement, la circulation et les accès, ports). De nombreux conflits apparaissent ainsi entre leurs prescripteurs et les utilisateurs de l'espace considéré. Par ailleurs, ces mesures sont vécues comme coercitives, facteurs bloquants et non comme des atouts, des facteurs de marque du territoire, support d'un développement de qualité. Souvent, leur application s'avère difficile en raison de leur manque de connaissance et de leur lisibilité par les acteurs locaux et utilisateurs de cet espace.

c. La non cohérence de la réglementation et des processus de gestion

Le stationnement et la circulation est interdite sur le **DPM**. L'arrêt des **camping-cars** sur site classé est aussi réprimé par la loi. Mais cette réglementation n'est pas aujourd'hui respectée en Ille-et-Vilaine. Malgré les interpellations de la gendarmerie, le tribunal ne donne pas suite aux affaires car les maires n'ont pas pris l'arrêté correspondant.

Il est fait mention pour la **pêche** d'un manque crucial d'harmonisation de part et d'autre du Couesnon des dates d'ouverture, des tailles et des techniques de pêche. Cette non coordination des **services de l'Etat** de part et d'autre du Couesnon est incompréhensible des **pêcheurs** et crée des tensions entre eux.

Le stock de pêche pour de nombreuses espèces est en baisse. Tout le monde semble vouloir s'entendre sur ce constat. Les raisons sont, par contre, très discutées, et les avis divergent : problème de la **pêche à pied** pour les uns, la **pêche professionnelle** pour d'autres. Le problème de **qualité de l'eau**, la saturation de la **ressource trophique** sont d'autres arguments évoqués.

Les nouveaux règlements relatifs à la pêche semblent être rédigés sans études scientifiques préalables, et restent ainsi pour les utilisateurs sans fondements (quotas de pêche, techniques de pêche ...), source de réticences à leur application.

Il est fait état aussi du manque de sensibilisation et d'information des nouveaux règlements appliqués : absence de plaquette d'information, de panneaux au droit d'accès au DPM...

6. La non appropriation par les acteurs de la richesse patrimoniale de la Baie

a. Une vision fragmentée du territoire

La baie du Mont-Saint-Michel, reconnue pour sa richesse patrimoniale, n'est pas appropriée globalement par les acteurs sur le territoire. Au mieux, ces derniers peuvent avoir une vision fragmentée de cette valeur patrimoniale qui est liée à leur territoire de vie ou de pratiques. Cette non appropriation aboutit à l'absence d'une identité commune forte à l'échelle de la Baie et à une gestion cloisonnée du territoire. La conscience de l'interdépendance entre les milieux et les activités n'existe pas et cette lacune dans l'appréhension du territoire conduit à une compétition pour l'utilisation de l'espace et des ressources.

b. Une prise de conscience de la richesse de la Baie

Les rencontres avec les acteurs ont permis de confirmer des richesses patrimoniales à sauvegarder et valoriser. Ainsi, la Baie comme site exceptionnel pour l'accueil de l'avifaune nécessite le maintien de zones humides périphériques. Ces dernières font partie par ailleurs de la diversité paysagère de la Baie qui contribue à former pour le Mont-Saint-Michel un écrin tout particulier et une mosaïque de milieux. Cette spécificité induit la présence d'espèces emblématiques, dont le patrimoine piscicole des rivières, que la préservation des milieux aquatiques permettra de pérenniser.

Par ailleurs, la préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs (habitants, élus, agriculteurs, associations environnementales) : conservation des zones humides existantes, lutte contre les pollutions et limitation des consommations d'eau. Les responsabilités sont partagées et les acteurs identifiés comme pouvant jouer un rôle actif sont le **Conservatoire du littoral**, les **chasseurs** pour la préservation des zones humides. Un conflit majeur porte par ailleurs sur le renouvellement de la concession des **barrages** sur la Sélune en 2013 et la recherche de solutions durables pour l'approvisionnement en **eau potable** (Avranches et Granville).

Les produits du terroir de qualité participent à l'image de la Baie et en font sa renommée. Ils ne sont pas suffisamment valorisés par des circuits courts pour les productions locales. Pour les acteurs rencontrés, la définition « historique » des produits du terroir de la Baie sont les moules, les huîtres, les moutons de pré salé, les cultures maraîchères ... L'image forte du Mont Saint-Michel « tire » vers le haut les produits à l'extérieur, mais il faut veiller à ce que les produits soient de qualité. Les **habitants** de la Baie et les **professionnels** tiennent à ce que les savoir-faire des hommes soient également mis en valeur.

Enfin, au-delà du « vivant », la richesse de la Baie se traduit pour les acteurs par le patrimoine bâti et des techniques de construction spécifiques. L'exemple des maisons avec des joints de sable permet d'illustrer à la fois les difficultés liées au contexte réglementaire et la nécessité que des **professionnels locaux du bâtiment** connaissent les savoir-faire de la Baie pour restaurer le bâti traditionnel.

Cette richesse patrimoniale induit des **pratiques ancestrales** que l'évolution des milieux ou des espèces ne permettent pas toujours de maintenir. Néanmoins, leur interdiction est localement difficilement acceptable, dans la mesure où, faisant partie intégrante de leur culture, ces traditions sont considérées comme un droit et un acquis. Un exemple illustrant ce type de conflit est la pêche au saumon. Les acteurs regrettent que les **études scientifiques** ne permettent pas à ce jour d'apporter des connaissances objectives sur l'état des milieux ou des populations en Baie, base sur lesquelles pourraient s'amorcer des discussions plus sereines.

La non coordination dans le temps et l'espace des outils de gestion, de planification, des règlements pris est préjudiciable à la mise en œuvre d'une gestion pérenne, partagée et cohérente des patrimoines de la Baie dans son intégralité.

Les « zones d'ombre »

L'analyse croisée des attentes citoyennes et des attentes institutionnelles est basée sur l'identification :

- des liens entre les acteurs (exprimés et perçus)
- des regards portés par les acteurs sur la réglementation et les démarches.

Il en ressort la présence de zones d'ombre dues :

- à des conflits clairement explicités. Par exemple, la non cohabitation des activités sur la Baie maritime.
- à des antagonismes latents exprimés par les acteurs ou pressentis suite au traitement des données. Par exemple, le devenir d'activités ancestrales.
- à la non exploration à ce stade de la démarche de thèmes, par exemple, l'activité touristique en Baie, et de territoires, par exemple l'arrière-pays au-delà des cantons littoraux.
- à une perception du territoire de la Baie limitée à la frange côtière.
- à des incertitudes. Par exemple, la réorganisation des services de l'Etat.

A ce stade de nos réflexions, il importe de **compléter cette première approche** pour étudier plus finement les enjeux et leurs fondements par :

- l'organisation de rencontres bilatérales conjointes Manche et Ille-et-Vilaine de chacun des services de l'Etat et autres structures concernées, sur un thème particulier.
- la prise de nouveaux contacts pour approfondir les problématiques identifiées suite à l'identification des réseaux d'acteurs par l'Agrocampus dans le cadre du PNEC et l'analyse de l'appropriation de la démarche par les habitants.

La plus-value apportée par la gestion intégrée consiste à animer le territoire pour provoquer de nouveaux comportements et impulser des partenariats entre les acteurs à l'échelle de la Baie.

Ce travail à long terme s'appuie sur un partage de connaissance, la création de liens entre acteurs, collectivités et territoires. Il ne s'agit pas de chercher à résoudre tous les problèmes « à la place de » mais d'amorcer de nouvelles rencontres pour échanger sur la recherche de solutions, d'autant plus qu'aucun conflit majeur n'a été identifié.

Les échanges des semaines passées confortent cette approche. On peut d'ores et déjà noter des rapprochements entre Bretons et Normands au service du développement de la Baie. Par exemple, la constitution d'une association des professionnels du tourisme de la Baie (Pro Baie), la rencontre des agriculteurs de la Baie, la création d'un groupe inter-services de l'Etat sur l'Arrondissement de Saint-Malo ...